Communauté de Commu du SUD ARTOIS

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022 Affiché le 22/11/2022



ID: 062-200035442-20221115-DEL2022_140-DE

5, Rue Neuve - CS 30002 - 62452 - BAPAUME CEDEX

Délibération 2022-140 du 15 novembre 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 15 novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 9 novembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes E. GARRET, C. MEGRET, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY, F. LETURCQ, I. GUISE, A. S. DELAUTTRE,

Mm Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, J. C. MAYEUX, B. CAILLE, E. DELAMBRE, G. ALEXANDRE, J.P. WISSOCQ, O. HOUPLAIN, Ch. LAGNIEZ, D. LEDRU, L. ANTINORI, D. CARON, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, G. TRANNIN, P. WELELE, F. CARON, M. POUILLAUDE, J.L. DESCAMPS, Ch. DAMBRINE.

Mme D. TABARY, absente et excusée, a été suppléée par M. L. CHATELAIN,

Mme A. S. DELAUTTRE, absente et excusée, a été suppléée par M. F. CHATELAIN,

M. O. HOUPLAIN, absent et excusé, a été suppléé par Mme M. ZANELLI,

M. Ch. LAGNIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. A. DEMAILLY,

M. D. LEDRU, absent et excusé, a été suppléé par M. H. LECRIVENT,

M. F. CARON, absent et excusé, a été suppléé par Mme F. BRAS,

Mme E. GARRET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. B. VAILLANT,

Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,

Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. SELLIER,

Mme D. TABARY, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme S. MANECHEZ,

Mme I. GUISE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. M. LALISSE,

M. J. C. MAYEUX, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme E. DROMART.

Objet : Environnement – Travaux sur le cours d'eau « Hirondelle » Phase 2 – demande de subvention au titre du dispositif FIEET du Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

La séance ouverte, Monsieur le Président indique au Conseil de Communauté que l'intercommunalité s'est engagée dans un projet de restauration du cours d'eau « l'Hirondelle » en réponse aux inondations subies par les communes de Noreuil et Vaulx-Vraucourt le 22 mai 2018.

Monsieur le Président rappelle qu'une étude, réalisée par le bureau d'études LIOSE a permis de caractériser l'intensité de l'évènement et de proposer des aménagements sur le bassin versant de « l'Hirondelle ».

Monsieur le Président explique que le programme de tre Reçu en préfecture le 21/11/2022 trois phases distinctes pour laquelle la mission de maîtrise d'œuvre a été confine le cabinet ECAA del septembre 2020 :

Envoyé en préfecture le 21/11/2022 ID: 062-200035442-20221115-DEL2022_140-DE

- Phase 1 : Restauration de la continuité hydraulique du cours d'eau au droit des ouvrages de franchissements car ceux-ci créaient des points de blocage. Ces travaux ont été réalisés en 2021 pour un montant de 269 154,28 € HT.
- Phase 2: Restauration écologique du cours d'eau sur son linéaire intégré au périmètre communautaire pour un montant estimatif de travaux de 459 913,00 € HT
- Phase 3 (à planifier) : Etablissement des ouvrages de rétention en amont de Vaulx-Vraucourt et création d'une zone d'expansion de crue afin de pouvoir tamponner la lame d'eau susceptible de survenir lors de forts épisodes orageux. Cette phase a été estimée financièrement par le cabinet LIOSE à la somme de 240 000 € HT.

Monsieur le Président détaille les travaux envisagés dans le cadre de la phase 2 à réaliser sur le linéaire du cours d'eau depuis sa source jusqu'à la limite du périmètre communautaire :

- Le débroussaillage manuel des berges avec coupe à ras de terre des renouées en période hivernale,
- Le ramassage des renouées (tiges, branches, feuilles) avec une mise en big-bags puis un brulage sur site ou à proximité,
 - Le talutage des berges (pente >= 3H/2V),
- La réalisation des tranchées d'ancrages pour la toile DURACOVER avec évacuation des déblais en centre de collecte/traitement,
- La mise en place de la toile DURACOVER et réalisation de ses ancrages sur les berges et dans le lit du cours d'eau,
- Le remblaiement des tranchées d'ancrages avec des matériaux d'apports (limons) exempts de renouées,
- La mise en œuvre du rechargement granulaire dans le lit du cours d'eau sur la toile DURACOVER,
 - L'hydro-ensemencement des berges saines sans renouée.
 - Le rechargement granulaire du lit du cours d'eau.

Monsieur le Président indique que l'ensemble de ce programme de travaux s'inscrit dans la logique du Fonds d'Intervention pour les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET) mis en œuvre par le Conseil Départemental du Pas de Calais et peut bénéficier à ce titre d'un soutien financier de cette collectivité sur la base d'un accompagnement à hauteur de 80 % du montant HT des travaux plafonné à 15 000 € HT soit une subvention maximale de 12 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de solliciter auprès du Conseil Départemental une aide financière sur ce volet des travaux au titre du Fonds d'Intervention pour les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET);
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette demande de subvention:
- de solliciter de la part du Président du Conseil Départemental l'autorisation de commencer les travaux de la phase 2 dès la complétude du dossier sans préjuger de l'octroi d'une subvention.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par et transmission en Préfecture

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Le Président,

Signé par : JEAN JACQUES COTTEL Date: 21/11/2022 Qualité: PRESIDENT

Jean-Jacques COTTEL.